



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



FINANCES PUBLIQUES

Un interlocuteur départemental à votre disposition

quelle que soit la difficulté rencontrée par l'entreprise

Dettes
fiscales

Dettes
sociales

Difficultés
bancaires

Surcoût
énergie

Conflit
client

Conflit
fournisseur

Autres
difficultés
(...)

Le conseiller départemental à l'accompagnement des entreprises en difficulté à la Direction départementale des Finances publiques

Le conseiller départemental à l'accompagnement des entreprises en difficultés (CDED) exerce son activité en toute confidentialité et dans le respect du secret des affaires et du secret fiscal.

Après avoir établi un diagnostic rapide de la situation de l'entreprise, il prendra en charge le dossier et pourra orienter et accompagner vers l'interlocuteur le mieux adapté au besoin ou mobiliser, sous certaines conditions, un des outils d'accompagnement financier mis en place par l'État.

Trois moyens pour contacter le CDED :

- Prendre RDV physique, téléphonique ou par visioconférence sur <https://www.impots.gouv.fr/contacts>
Mode opératoire : cocher 1/Professionnel, 2/correspondants spécialisés, 3/Difficultés économiques, choisir 85Vendée et cliquer sur Prendre RDV
- Faire part de votre souhait d'être contacté par mail à ddfip85.pgp.actioneconomique@dgfip.finances.gouv.fr
- Contacter directement par téléphone une des trois intervenantes :

Natacha FAUVELET
02 51 36 52 70
06 21 52 66 58

Emilie SILI
02 51 36 58 06
06 21 52 78 65

Magali GIRARD
02 51 36 58 09
06 26 22 63 61

Liste nationale
Des CDED
En 1 clic ICI